



Des mesures gouvernementales inacceptables

Mémoire présenté au ministère de l'Éducation

Avril 2000

Table des matières

Introduction : Du discours à la réalité.....	1
Le financement des certificats.....	2
La non diplomation?.....	3
L'évaluation des programmes.....	4
Une mesure à courte vue.....	5
Une obsession malvenue.....	6
Une perspective exclusivement utilitariste.....	6
Trois autres angoisses du MEQ.....	7
Les activités hors campus des universités.....	7
Le partage des tâches entre le collégial et l'universitaire.....	9
Les chargés de cours.....	10
Une atteinte à l'égalité des chances.....	10
Un avis pertinent du Conseil supérieur de l'éducation.....	11
Conclusion : Une pauvre vision de l'éducation des adultes.....	14

Introduction : Du discours à la réalité...

Dans le plus récent mémoire qu'elle a présenté sur la question — *Commentaires de la FAEUQEP sur l'Énoncé de politique à l'égard des universités* —, notre Fédération se réjouissait de la disparition d'un certain discours gouvernemental vieux d'au moins 15 ans où transparaissent, sous diverses formes, les préjugés à l'égard des programmes de certificat ainsi que l'obsession d'en réduire le financement, voire de les faire disparaître.

Nous écrivions ainsi :

« Nous constatons avec surprise et satisfaction que l'*Énoncé de politique à l'égard des universités* est épuré de ces éléments les plus irritants. Sous réserve des deux phases qui suivront l'énoncé ministériel — la politique de financement et le plan de réinvestissement —, nous considérons comme un pas significatif dans la bonne direction l'affirmation explicite de l'importance des études à temps partiel et des programmes courts dans le système universitaire du Québec. Cette importance suppose évidemment un financement adéquat. »

La réserve que nous exprimions quant à la politique de financement et au plan de réinvestissement n'était manifestement pas qu'une précaution rhétorique. Tels qu'on nous les a présentés le 6 avril dernier, les projets de règles budgétaires et de contrats de performance que le Ministère entend imposer aux universités nous rappellent que, en matière de politiques publiques, il y a souvent loin du discours à la réalité; parfois — et c'est le cas en l'espèce —, la contradiction est totale.

La réalité des intentions gouvernementales est en effet limpide : réduire ses dépenses dans la formation courte, le format d'étude le plus répandu en éducation des adultes, en éducation permanente et en formation continue. Cela aura inévitablement un effet contraire à l'un des objectifs affirmés de la politique : assurer l'accessibilité aux études universitaires. Le projet est d'autant plus inacceptable qu'il ne repose sur aucune donnée crédible : encore une fois, selon le procédé invariable depuis 15 ans, on postule et on affirme, mais on ne démontre pas. Derrière les mesures annoncées se dissimulent aussi une très pauvre vision de l'éducation des adultes et une lecture erronée des tendances sociales.

Le financement des certificats

De toutes les mesures annoncées dans le document *Programmations budgétaires 1999-2000 et 2000-2001 concernant les universités*, la partie de la règle 1 portant sur le financement des certificats est la plus inacceptable. Elle se lit comme suit :

« Finançant les certificats (durée minimale de 15 crédits) à 60 % du tarif du secteur disciplinaire le plus bas et à un poids égal à 1 (à moins d'avoir été reconnu via un processus léger à mettre en place ou en raison d'orientations gouvernementales explicites), le reste du financement des certificats étant accordé à la sanction (à plus de 40 %, pour tenir compte d'un certain taux de "non diplomation"). Cette orientation traduit notamment la volonté de voir les formations courtes subventionnées servir pour l'essentiel à la formation qualifiante, en réponse rapide aux personnes en recherche d'emploi et aux besoins de personnel qualifié dans les entreprises.

Ne finançant plus par ailleurs les formations hors programme ou les certificats de moins de 15 crédits. »

En liant directement 40 % du financement des programmes de certificat à la diplomation, le Ministère envoie aux universités le message suivant : en maintenant ou en créant des programmes courts, vous prenez de grands risques financiers. Il n'est point besoin d'être devin pour prédire que cette épée de Damoclès aura inévitablement pour conséquence un retrait très important des établissements du champ des programmes courts. L'effet serait d'ailleurs identique si cette mesure s'appliquait aux programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat et cela, pour une raison fort simple : l'université ne fait pas exception des autres ordres d'enseignement et le taux d'abandon des études y demeure important.

Au vu de ce qui précède, le passage suivant de la page 22 du document *Pour mieux assurer notre avenir collectif* apparaît comme de la poudre aux yeux : « [...] il faut maintenir l'ouverture du système universitaire aux études à temps partiel, principalement destinées aux étudiantes et étudiants plus âgés, et axées sur des programmes courts ». Le MEQ aurait-il un plan « sur la table » destiné à créer un écran de fumée et un plan « sous la table » pour torpiller les programmes courts?

Notre étonnement et notre scepticisme se confirment à l'examen des deux raisons qu'invoque le Ministère pour justifier ce traitement financier particulier des certificats : « un certain taux de non diplomation » et le fait que, contrairement aux programmes longs, la création de certificats ne fait pas l'objet de l'approbation d'un mécanisme panuniversitaire. La première de ces raisons constitue une affirmation gratuite et la deuxième relève d'un simplisme désolant.

La non diplomation?

Depuis les États généraux sur l'éducation, la FAEUQEP et des spécialistes de l'éducation des adultes à l'université ont rappelé à maintes reprises qu'il n'existe pas l'ombre d'un bilan des certificats, même si les universités offrent ce type de programme depuis trois décennies. À titre d'exemple — nous y reviendrons en détail plus loin —, personne n'a une idée précise de la diversité des programmes courts et de leurs clientèles, des objectifs des certificats comparativement à ceux des baccalauréats, des raisons et des modalités qui ont présidé à leur création ou de la contribution de ces programmes à l'accès aux études universitaires et à la scolarisation des Québécois. On ignore de même dans quelle mesure ces programmes ont contribué au cheminement professionnel des personnes qui les ont suivis et quelle perception en a le monde du travail; on ne sait même pas combien d'étudiants ont utilisé en partie des certificats dans le cadre d'un baccalauréat. Et, bien sûr, il n'existe pas même un aperçu d'ensemble de la qualité des programmes courts.

À l'ignorance s'ajoutent les données erronées, notamment sur la présumée faible diplomation. Pendant des années, tous ont tenu cette affirmation pour une vérité. Le doute s'impose pourtant à la lumière d'une étude réalisée il y a cinq ans et que les concepteurs des politiques gouvernementales n'ont manifestement pas lue ou n'ont pas voulu lire. Réalisée en 1995 par M^{me} Lise Lavallée, du Bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente, et intitulée *Cheminement scolaire à la Faculté de l'éducation permanente, à l'Université de Montréal et dans les autres établissements universitaires québécois*, cette étude démontrait que la méthode statistique du MEQ sur la persévérance dans les programmes courts souffrait d'erreurs méthodologiques importantes. Dans le seul établissement où Madame Lavallée a effectué une étude plus fine, en l'occurrence l'Université de Montréal, les chiffres ont démontré que les étudiants des certificats persévèrent davantage dans leurs études que ceux des programmes de majeur, de mineur et de baccalauréat non contingenté.

La Fédération en fait une question d'honnêteté intellectuelle : ou bien le Ministère réfute l'étude de Madame Lavallée ou bien il cesse de tromper le public en affirmant sans preuves qu'il existe un problème de non diplomation particulier dans les programmes de certificat.

Le discours gouvernemental sur les certificats demeurera dénué de toute crédibilité tant qu'on n'aura pas réalisé les études que la Fédération réclame depuis cinq ans :

- Une analyse plus précise des données officielles sur la diplomation dans les programmes de certificat à la lumière de l'information contenue dans l'étude de M^{me} Lise Lavallée, de la FEP (*Cheminement scolaire à la Faculté de l'éducation permanente, à l'Université de Montréal et dans les autres établissements universitaires québécois*. 1995). Cette étude devrait également évaluer le poids respectif des diverses variables qui influent sur le taux de diplomation : le type de programme, certes, mais aussi le régime d'étude, l'établissement, le secteur disciplinaire, l'âge, le sexe, la langue maternelle, l'origine sociale et toute autre variable pertinente et disponible dans les statistiques officielles.

- Une étude sur le cheminement éducatif à long terme — par exemple une période de 12 à 15 ans — des personnes qui ont entrepris des études universitaires dans des programmes de certificat. L'étude de 1992 du Conseil des universités — *Rapport sur les perspectives et les défis du premier cycle universitaire québécois, Volet 1, Cheminement et spécialisation* — comprenait l'examen de l'évolution, après sept ans, de la cohorte 1984 des étudiants au baccalauréat, et de la cohorte 1986, après cinq ans, des étudiants au certificat. N'obtiendrait-on pas l'information souhaitée si les données de cette même cohorte étaient actualisées pour les années suivantes?
- Un bilan global de la contribution des programmes de certificat à la scolarisation des Québécois. Ce bilan devrait comporter le nombre de personnes qui ont obtenu un, deux ou trois certificats — un baccalauréat par cumul de certificats dans ce dernier cas —, ainsi que le nombre de personnes qui ont obtenu tout autre type de baccalauréat en utilisant en partie les programmes de certificat. Nous faisons en particulier référence à une actualisation et une précision plus grande des données contenues dans le document de Jacques La Haye, *Diplômes et accès aux diplômes*, publié en 1990.

Des années plus tard, nous n'avons toujours aucune réponse à ces questions, qui sont plus pertinentes que jamais. N'est-ce pas en connaissant plus précisément la réalité que le Ministère, les universités, les étudiants et leurs associations pourraient mieux évaluer les forces et les faiblesses du système actuel et en corriger les imperfections? Tant qu'on ne nous aura pas fourni ces données, nous considérerons que le Ministère se complait dans l'ignorance et qu'il agit sur la foi de préjugés ou d'intérêts inavoués. Cela est intolérable dans toute administration publique et encore davantage dans un ministère qui a pour vocation l'éducation de la population.

L'évaluation des programmes

Quant au second motif qu'invoque le ministère — l'inexistence d'un mécanisme panuniversitaire pour les programmes de certificat —, nous le considérons comme un prétexte simpliste pour justifier l'injustifiable. D'une part, comme nous le verrons ci-dessous, il existe d'autres moyens d'assurer la qualité des programmes de certificat; d'autre part, les critiques contre maints programmes de baccalauréat et de maîtrise, voire de doctorat, sont trop nombreuses et trop bien étayées pour qu'on puisse considérer le mécanisme panuniversitaire comme une panacée.

Il n'est pas besoin ici de réinventer la roue puisqu'il existe déjà, dans le réseau universitaire, des mécanismes appropriés qui comportent les mesures suivantes :

1. L'étude étoffée de pertinence, de besoins et de clientèles préalablement à la création de tout programme de certificat.

2. La participation étroite à la conception du programme de professeurs spécialisés dans la ou les disciplines couvertes par le certificat.
3. L'évaluation périodique des programmes, par exemple tous les cinq ans. Il faut certes encourager le maintien du système en vigueur dans un certain nombre d'établissements qui utilisent la triple évaluation : la première par l'unité académique elle-même, la deuxième par l'Université et la troisième par un groupe de professionnels du domaine d'étude extérieurs à l'université. En cas de trop grande divergence entre les trois évaluations, l'opération est reprise à zéro.
4. L'existence de mécanismes de rétroaction qui permettent des ajustements rapides aux cours et aux programmes. L'évaluation des cours à laquelle se livrent les étudiantes et les étudiants chaque trimestre pourrait sur ce plan constituer un outil très utile.

S'il n'avait pas pour véritable objectif de réduire ses subventions en éducation des adultes et qu'il entendait améliorer les programmes de certificat, c'est à ce genre de mesures que s'intéresserait le Ministère plutôt qu'à rogner dans le financement d'un secteur qui demeure le parent pauvre de notre système d'éducation. Et c'est notamment sur l'application des mécanismes de création et d'évaluation des programmes de certificat qu'il demanderait aux universités de rendre des comptes.

Une mesure à courte vue

Dans la phrase « *Ne finançant plus par ailleurs les formations hors programme ou les certificats de moins de 15 crédits* », on comprend que l'État n'entend plus financer d'aucune manière les étudiants libres ainsi que ceux inscrits dans des microprogrammes de moins de 15 crédits.

Le moins que l'on puisse dire de cette mesure, c'est qu'elle est arbitraire et à courte vue; elle reflète aussi une ignorance de la réalité de l'éducation des adultes et elle procède d'un dirigisme et d'un paternalisme dont les adultes n'ont rien à faire. De la même façon que les adultes privilégient les programmes de certificat plutôt que les programmes de baccalauréat pour des raisons légitimes qui tiennent essentiellement à leurs besoins de formation, de la même manière optent-ils pour le statut d'étudiant libre ou choisissent-ils un microprogramme : parce que telle est leur volonté. Dans une société libérale comme la nôtre, serait-il donc déraisonnable de croire que les adultes sont plus aptes que l'État à mener à bien leur projet de vie?

De plus, l'un des thèmes centraux en éducation des adultes est la souplesse dans les formats de formation et les régimes d'étude, une préoccupation dont le MEQ fait totalement fi avec cette mesure. Enfin, il ne faut pas oublier que l'étudiant libre peut généralement intégrer les cours qu'il a réussis dans un programme régulier et il en va de même des étudiants inscrits dans des microprogrammes.

Une obsession malvenue

Si la Fédération reconnaît sans peine que la persévérance dans les études doit être l'objet d'une préoccupation constante, elle ne saurait admettre que le MEQ en fasse une obsession, ce qui est bel et bien le cas dans les règles financières qu'il entend imposer aux universités.

Là aussi, il y a une incompréhension profonde de la réalité de l'éducation des adultes qui nous étonne. Combien d'adultes s'inscrivent dans un programme d'étude en sachant au départ qu'ils ne suivront que les quelques cours dont ils ont besoin? Combien d'autres devront interrompre leurs études pour des raisons familiales et professionnelles, quitte à les reprendre plus tard dans la même université ou dans un autre établissement? Cela, les statistiques ne le montrent pas, tout comme elles n'expliquent pas pourquoi, depuis près de 30 ans, les adultes continuent chaque année à s'inscrire par dizaines de milliers dans les programmes de certificat plutôt que dans les programmes de baccalauréat. Les chiffres ne mesurent pas davantage en quoi et comment la riche interaction entre l'expérience professionnelle et les compléments de formation universitaire ont aidé et aident encore les adultes à progresser dans leur vie professionnelle et personnelle. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons que, si les programmes de certificat sont aussi populaires, c'est tout simplement parce qu'ils répondent aux besoins des Québécoises et des Québécois.

Implicitement, pour ce qui est de la persévérance dans les études, le Ministère semble par ailleurs confondre le secondaire régulier et l'éducation des adultes universitaire. Les raisons pour lesquelles un adulte abandonne ses études à l'université — une décision qui n'est pas nécessairement définitive — ne sont pas du tout les mêmes que celles qui poussent un jeune de 17 ans à décrocher en secondaire III. À l'évidence, les conséquences sont radicalement différentes dans l'un et l'autre cas.

Enfin, dans cette obsession de la diplomation, on relève la propension de la technocratie à n'évaluer la réalité qu'à l'aune des mesures quantitatives.

Une perspective exclusivement utilitariste

Tout en reconnaissant volontiers qu'une part très importante des programmes de certificat constitue de la formation professionnelle, nous nous inquiétons de la perspective exclusivement utilitariste qui semble animer le Ministère. À propos de la règle de financement 60 %/40 %, on lit en effet : « Cette orientation traduit notamment la volonté de voir les formations courtes subventionnées servir pour l'essentiel à la formation qualifiante, en réponse rapide aux personnes en recherche d'emploi et aux besoins de personnel qualifié dans les entreprises ».

Cette phrase, qu'on dirait empruntée intégralement de la ministre responsable d'Emploi Québec, ne nous semble guère applicable dans le contexte de l'université et cela, pour les raisons suivantes :

- La formation universitaire est en elle-même une formation qualifiante si l'on en juge par le faible taux de chômage de ceux et celles qui en ont bénéficié. Qui plus est, la très grande majorité des adultes qui étudient dans les certificats sont déjà des gens qualifiés qui occupent un emploi. D'ailleurs, environ 20 % des personnes inscrites dans des certificats sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures.
- Le Ministère se leurre quand il souhaite que les programmes de certificat constituent une « réponse rapide » aux besoins des chômeurs et à ceux de l'entreprise. La formation universitaire ne constitue pas de « l'adaptation à la tâche » et, même lorsqu'il s'agit de formation professionnelle, elle comporte forcément des savoirs théoriques et une réflexion critique dont l'assimilation ne peut être rapide. La chose est d'autant plus vraie que la grande majorité des adultes étudient à temps partiel et qu'ils mettent en général deux ou trois ans pour terminer un programme de 30 crédits.
- Nous y reviendrons dans la conclusion, mais la perspective exclusivement utilitariste que veut adopter le MEQ est en contradiction totale avec la philosophie même de l'éducation des adultes. En sus des préoccupations professionnelles, le désir de réfléchir et d'apprendre propre à l'être humain, la volonté de mieux comprendre le monde dans lequel on vit et l'aspiration à être un meilleur citoyen sont autant de motivations très présentes chez les adultes. C'est d'ailleurs pour cela que la Déclaration de Hambourg de l'UNESCO a retenu le principe de « l'éducation tout au long de la vie ». Faut-il rappeler au Ministère que le Québec est signataire de la Déclaration de Hambourg?

Trois autres angoisses du MEQ

C'est avec en tête tout ce qui précède — l'objectif purement comptable du MEQ, les préjugés à l'égard des certificats, l'absence de données sur la réalité de la situation et une lecture douteuse des tendances sociales — que nous devons également interpréter les angoisses du MEQ à propos des activités hors campus des universités, de l'arrimage des cégeps et des universités ainsi que de la forte présence des chargés de cours.

Les activités hors campus des universités

Tant dans le document gouvernemental que dans les propos antérieurs du ministre, on comprend que le MEQ considère que l'anarchie et le gaspillage règnent dans les activités hors campus des universités.

Allons droit au but : cette présumée concurrence débridée pourrait bien n'être qu'une de ces vagues idées qui polluent l'air du temps et que n'était aucune analyse qualitative ou quantitative, selon le principe qu'une fausseté suffisamment répétée finit par être tenue pour une vérité.

Nos 15 ans d'histoire nous ont fourni maints exemples de ces prétextes construits de toutes pièces pour justifier la réduction du financement des programmes de certificat, voire leur abolition. Successivement, nous avons ainsi eu droit au « Vous savez, les certificats, ce n'est pas comme les baccalauréats, ce n'est pas tout à fait l'université » — comme si le format de 90 crédits procédait de l'autorité divine —; au trop grand attrait qu'exerceraient les programmes courts auprès des jeunes étudiants — au détriment des baccalauréats, bien sûr —; à la présumée faible diplomation, plus faible que dans les baccalauréats, évidemment —, une opinion dont la fausseté a depuis été démontrée comme nous l'avons vu précédemment —; ou même, plus récemment, à l'idée saugrenue que les certificats devraient être financés différemment parce qu'ils s'inscrivent dans une perspective d'employabilité — comme s'il y avait des programmes universitaires qui visaient à former des chômeurs.

Dans l'affaire qui nous concerne, nous retrouvons le même procédé : une affirmation péremptoire dénuée de toute démonstration. En effet, en quoi donc consiste cette concurrence? Où se produit-elle? Dans combien de programmes engageant combien d'universités? Combien coûte-t-elle inutilement? Pour répondre à ces questions, pourtant cruciales, aucun document, aucune donnée, aucun exemple : seulement un postulat issu d'on ne sait où.

À moins qu'on nous produise un argumentaire plus substantiel, nous nous en tiendrons à ce que nous voyons. Pour utiliser un cas qui semble en préoccuper plusieurs — le campus de Longueuil —, nous constatons qu'il s'agit d'une fructueuse collaboration entre trois universités (Sherbrooke, UQAM et Université de Montréal) pour offrir à la population de la Montérégie une vaste gamme de programmes de certificat. Concurrence? Non pas. Complémentarité plutôt, puisque chaque établissement se concentre dans des champs particuliers, sans empiéter sur ceux de ses partenaires. À notre connaissance, c'est cette règle de complémentarité qui prévaut dans les hors campus et, s'il se trouvait quelques exceptions, elles devraient être traitées comme telles, au risque de tirer sur la mauvaise cible.

Au même titre que l'enseignement à distance et que les cours « en ligne », la décentralisation des activités des universités dans les hors campus relève d'un enjeu qui demeurera toujours d'actualité : une plus grande accessibilité aux études universitaires. Elle procède aussi d'une volonté, qui n'est pas unique au Québec, d'adapter l'offre de services des universités aux caractéristiques et aux contraintes des clientèles d'adultes. Or, distance, temps et argent constituent des contraintes majeures pour les personnes qui cumulent de nombreuses obligations professionnelles et familiales. Qu'y a-t-il donc de mal à leur faciliter les choses en leur offrant des cours plus près de leur domicile? Les autorités municipales et le monde socio-économique de la Rive-sud de Montréal ne s'y sont pas trompés en réclamant pendant des années l'implantation de services universitaires en Montérégie. L'enjeu est similaire dans bien d'autres régions du Québec.

Aux États généraux, la Fédération a par ailleurs proposé la création de guichets régionaux interordres pour faciliter la tâche des personnes qui s'y perdent facilement devant la multitude de programmes de formation, mais surtout pour favoriser la rationalisation de l'offre. À titre d'exemple, si deux universités se trouvaient présentes dans une région, dans un même champ

disciplinaire, il est fort possible qu'aucune des deux ne réussirait à constituer une cohorte viable, ou alors une cohorte si proche de la limite critique que les abandons forceraient la fermeture du programme en cours de route, une éventualité particulièrement intolérable du point de vue de l'étudiant. À ce propos, nous aimons ce que nous avons vu ces dernières années au Centre universitaire des Appalaches, qui s'inscrit dans l'esprit du guichet unique et qui rend de précieux services à une région autrement privée d'enseignement universitaire.

Le partage des tâches entre le collégial et l'universitaire

Toujours dans le document gouvernemental, la règle 6 de financement se lit comme suit : « Mise de l'avant d'incitatifs (à préciser avec les collèges et les universités) pour faire émerger des maillages cégeps-universités aux plans administratif et pédagogique, d'abord en région pour des raisons de masses critiques (efficacité et efficience) et de passage plus facile du collège à l'université pour l'étudiant. »

Notre Fédération ne saurait évidemment s'objecter au fait que les cégeps et les universités collaborent et coordonnent leurs activités. Nous ne pouvons cependant ignorer l'intention gouvernementale de définir un nouveau partage des tâches entre les deux ordres d'enseignement.

À ce propos, nous tenons à rappeler la réalité suivante : tout comme l'élève qui a obtenu son diplôme d'études secondaires poursuivra ses études dans un ordre supérieur, en l'occurrence le cégep, le titulaire d'un DEC sera naturellement et légitimement enclin à s'inscrire à l'université. Qu'il le fasse à 30 ans plutôt qu'à 19 ans, à temps partiel plutôt qu'à plein temps et dans un programme de certificat plutôt que dans un baccalauréat traditionnel reflète tout simplement les changements sociaux des dernières décennies.

Soit dit en passant, ce n'est certainement pas en abolissant leur service d'éducation des adultes — ce qui est déjà fait dans certains collèges — ou en offrant des programmes dont la sanction n'a aucune reconnaissance hors les murs de l'établissement que les cégeps redoreront leur blason auprès de la population. De plus, à combien d'adultes en demande d'étude à temps partiel les collèges du Québec ont-ils fermé la porte au nez ces dernières années? Il en va des institutions comme des gens : on a moins de sympathie pour ceux qui courent à leur malheur et si le MEQ a tant mal à ses collèges — un mal qui n'a rien de l'hypocondrie —, il ne le doit finalement qu'à sa politique de définancement de l'éducation, qui a très durement frappé les cégeps.

Sur la foi du principe que les adultes du postsecondaire sont des gens responsables tout à fait aptes à effectuer des choix éclairés, la Fédération s'objectera de toutes ses forces à une orientation artificielle de l'offre en faveur des cégeps. Nous ne doutons nullement que ces derniers, pour peu qu'ils disposent des ressources nécessaires, soient en mesure d'offrir des formations pertinentes. En dernière analyse, c'est cependant aux personnes elles-mêmes qu'il appartient de décider si elles étudieront au cégep ou à l'université.

Les chargés de cours

Même si le document gouvernemental ne parle pas spécifiquement des chargés de cours, ceux-ci constituent un élément important de la problématique des programmes de certificat, où ils constituent *de facto* le corps enseignant. Nous ne pouvons ici que répéter ce que nous disons depuis plusieurs années : la présence massive des chargés de cours en éducation des adultes ne nous pose pas de problème, surtout lorsque les professeurs et les unités disciplinaires participent étroitement à la conception des programmes et des cours, une pratique qu'il faut certainement encourager.

D'aussi loin que nous puissions regarder dans le passé, nous constatons que le phénomène des chargés de cours a été concomitant à la démocratisation des études universitaires et que ce corps enseignant a accompagné des dizaines de milliers d'adultes dans leur projet de formation. En règle générale, les chargés de cours sont très scolarisés et ils ont le plus souvent une longue expérience en enseignement aux adultes; bon nombre d'entre eux jouissent d'une solide expérience professionnelle qui contribue à enrichir la formation des étudiantes et des étudiants. Là où les statistiques sont disponibles, le taux de satisfaction à l'égard des programmes et des enseignants est d'ailleurs très élevé.

Tout comme au 1^{er} cycle régulier, il y a présomption qu'il faudrait améliorer l'encadrement des étudiants de la formation continue. Le problème est réel, encore qu'il appelle des nuances, car une bonne majorité d'adultes jouit d'un degré d'autonomie suffisant pour s'accommoder très bien de la situation actuelle. Cela dit, il faut évidemment que ceux et celles qui ont besoin davantage d'encadrement puissent l'obtenir. À l'évidence, la solution passe par l'intégration accrue des chargés de cours, une mesure qu'eux-mêmes revendiquent et qui fait tranquillement son chemin dans le monde universitaire. Il faut donc poursuivre les efforts dans ce sens.

Une atteinte à l'égalité des chances

Nous l'avons noté au départ : une formule de financement basée en bonne partie sur la diplomation équivaut à l'abolition des programmes de certificat. Or, l'enjeu sous-jacent, c'est l'égalité des chances en éducation, car ces programmes accueillent environ le tiers de la clientèle de 1^{er} cycle, dont près de 70 % de femmes. Il est également connu que la formule est particulièrement populaire auprès de la population francophone, dont on sait aussi qu'elle obtient un premier diplôme universitaire moins fréquemment et à un âge plus tardif que les anglophones et les allophones. Ajoutons que, passé l'âge de 25 ans, plus de 80 % des étudiantes et des étudiants optent pour le régime des études à temps partiel — un régime quasi généralisé dans les programmes de certificat —, ce qui n'est évidemment pas étranger aux obligations professionnelles et familiales plus fréquentes et plus importantes passé 25 ans qu'au début de la vingtaine.

Dans une étude réalisée en 1993, à l'occasion d'une énième crise des droits de scolarité, l'Organisation nationale universitaire a rappelé les travaux de M. Clément Lemelin, de

l'Université du Québec à Montréal, voulant que la démocratisation des universités depuis la Révolution tranquille ait connu un succès mitigé, car les classes sociales favorisées, dont les parents sont plus scolarisés, demeurent sur-représentées dans les universités. Les études à temps partiel et les programmes de certificat ont vraisemblablement contribué à atténuer cette tendance, comme l'a noté l'Organisation nationale universitaire : « 56,6 % des étudiants à temps partiel sont issus d'une famille dont le chef n'a pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 36,4 % pour les étudiants à plein temps. À l'autre extrémité de l'échelle sociale, seulement 10,1 % des étudiants à temps partiel sont issus d'une famille dont le chef a complété des études universitaires, contre 24,8 % des étudiants à temps plein. »

Enfin, nous n'arrivons pas à voir comment la disparition de programmes d'étude aussi populaires pourrait être compatible avec la volonté expresse du projet de politique sur les universités de réduire l'écart dans la scolarisation universitaire qui sépare toujours le Québec de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. Ne serait-il pas ironique qu'un gouvernement voué à la défense du Québec en général, et à la promotion du français en particulier, adopte des mesures qui auraient pour effet d'accentuer la sous-scolarisation universitaire des francophones? Or, c'est bien le scénario que semble vouloir écrire le Ministère.

Un avis pertinent du Conseil supérieur de l'éducation

Au moment où nous travaillions à la rédaction du présent document, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) publiait un avis au ministre de l'Éducation — *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir* — qui contient plusieurs éléments pertinents au débat.

Au simplisme et à l'aveuglement du projet du MEQ, le Conseil oppose une vision nuancée basée sur le principe de l'éducation tout au long de la vie qu'a adopté l'UNESCO. C'est notamment à la lumière de ce principe qu'il importe de considérer la question de la diplomation, comme l'écrit le CSE en page 18 :

« Ce phénomène d'éducation tout au long de la vie ébranle dans ses fondements mêmes une vision de la réussite trop exclusivement centrée sur l'obtention d'un diplôme universitaire. Bien que nécessaire et utile, ce diplôme peut n'être qu'une des étapes d'un projet de formation appelé à se renouveler. Cet élément de contexte commande ainsi une définition plus étendue et plus large de la réussite des étudiantes et des étudiants à l'université. Il interdit les raccourcis quand vient le temps d'évaluer l'évolution de la réussite. Si l'horizon devient la vie entière, comment juger de la réussite sur une période de fréquentation universitaire de cinq ou dix ans? Cet élément de contexte souligne la complexité du phénomène de la réussite. »

Sur le même thème, le Conseil ajoute en page 25 :

« Chaque étape de la trajectoire universitaire compte dans la progression vers la réussite. Le diplôme n'est donc qu'une étape de plus dans une démarche vers la réussite. Certes, en tant qu'indicateur, la diplomation sert de point de repère pour évaluer les progrès effectués en matière de scolarisation à moyen et à long termes. Néanmoins, elle tend à

gommer des réalités fort complexes qui constituent des défis de taille, autant pour les étudiantes et les étudiants eux-mêmes que pour les universités. »

Le Conseil amène aussi de l'eau au moulin en rappelant que la question de la diplomation n'est pas un problème propre aux programmes de certificat, mais bien à l'ensemble des études à temps partiel, dont il réitère par ailleurs la nécessité :

« Pour le Conseil, il ne convient nullement de remettre en cause l'existence des voies diversifiées de formation (les régimes d'études à temps plein et à temps partiel, les cours offerts le jour ou le soir, le trimestre d'été complétant la programmation automne-hiver, le cumul des certificats aux fins de l'obtention d'un baccalauréat, les programmes courts, etc.). En effet, à titre d'exemple, le régime d'études à temps partiel constitue une voie d'accès à l'université qui, pour bon nombre d'étudiantes et d'étudiants, s'avère la première étape d'un engagement à temps plein envers les études universitaires. Les certificats jouent un rôle similaire par rapport au baccalauréat. Ces deux voies offrent sans contredit l'accès à l'université aux adultes d'âge mûr désirant parfaire leur formation. »

La FAEUQEP décèle plusieurs autres points de convergence entre ses propres positions et l'avis du CSE. C'est certainement le cas de la sous-représentation chronique à l'université des enfants provenant de la classe ouvrière, un phénomène qui n'a que marginalement fluctué au cours des 30 dernières années et qui serait probablement plus grave encore si ce n'était des programmes de certificat. Citant l'enquête ICOPE, le Conseil écrit ainsi :

« Cette enquête montre que 62,2 % des étudiantes et des étudiants d'origine socioéconomique élevée étudient dans un programme de baccalauréat contre 44,1 % de ceux dont l'origine socioéconomique est faible. Ces derniers se retrouvent davantage au niveau du certificat (45,1 %) et leurs homologues de statut socioéconomique élevé s'y retrouvent en plus faible proportion (28,9 %). »

Il y a également convergence entre la FAEUQEP et le CSE quant à l'imprécision des données sur l'accès à l'université et la diplomation, un problème qui se poserait dans de nombreux pays.

« Le Québec n'y échappe pas, écrit le Conseil en page 92. L'exemple de l'imprécision des données sur les cheminements des étudiantes et étudiants à l'université, la difficulté de comparer les données entre les établissements et, à plus forte raison, de dégager le portrait d'ensemble — une donnée pourtant essentielle à la compréhension du phénomène de la réussite — illustrent bien ce type de difficulté. En outre, il importe de mieux connaître la réalité étudiante selon le sexe, le domaine d'études et le régime d'études. »

La Fédération ne peut en conséquence que se réjouir des recommandations 12 et 13 de l'avis du CSE appelant les autorités compétentes à poursuivre les recherches et les études sur les divers aspects de la réalité étudiante en tenant compte de nombreuses variables. La similitude entre l'approche du CSE et les questions de recherche que pose la Fédération depuis plusieurs années est évidente.

Enfin, il va de soi que la Fédération souscrit sans réserve à la recommandation no 10 du CSE, qui se lit comme suit : « de faire en sorte que les services et les mesures d'aide à la réussite soient également offerts aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel ».

Conclusion : Une pauvre vision de l'éducation des adultes

Pour avoir participé à la réunion d'information du Ministère, le 6 avril, la Fédération a pu mesurer la fermeté du refus qu'opposent les partenaires de la communauté universitaire à la philosophie même qui a inspiré les projets de contrats de performance et de nouvelles règles de financement des universités. Dirigisme étatique qui foule aux pieds la tradition de liberté universitaire, soumission complète de l'université aux valeurs utilitaristes et aux forces du marché, autoritarisme dans l'orientation de l'offre, obsession du contrôle technocratique, soumission de l'université aux idées du temps au détriment de sa vocation d'avancement des connaissances et de développement de l'esprit critique, manque de confiance de l'État envers la communauté universitaire : les critiques du projet du MEQ sont cinglantes et la FAEUQEP les partage.

Exclus de la Politique sur la formation continue — dont tout indique que l'application s'arrêtera aux portes de l'université —, les étudiantes et les étudiants adultes des universités ont aussi des raisons particulières de pester contre les nouveaux aspects de la Politique à l'égard des universités : la règle de financement 60 %-40 % n'est que la nouvelle forme d'un projet vieux de 15 ans des universitaires traditionnels et des officines gouvernementales de sabrer dans les programmes courts, c'est-à-dire dans l'éducation des adultes. Parce que, pensent-ils, ce ne sont pas des baccalauréats et que si c'est moins que le baccalauréat, ce n'est pas rentable. La souplesse dans les contenus, les formats et les régimes d'études? Aux yeux des concepteurs des politiques d'éducation, ce sont sans doute des lubies de quelques andragogues idéalistes...

Dans l'obsession de la diplomation, fondée de surcroît sur des données erronées, nous décelons par ailleurs la volonté — illusoire selon nous — d'appliquer intégralement à l'université les styles de gestion et les méthodes quantitatives de l'entreprise privée. Or, nulle part en éducation, et encore moins en éducation des adultes, la diplomation ne saurait être considérée comme la seule ni la principale finalité; tout au plus constitue-t-elle un indicateur parmi d'autres et cela, en raison même de la nature d'une vie d'adulte.

Notre conviction profonde nous dit en effet qu'une personne qui assume des responsabilités familiales et professionnelles sait très bien ce qu'elle fait lorsqu'elle s'inscrit à un cours universitaire qu'elle suivra en soirée, après sa journée de travail. Elle sait qu'il lui en coûtera environ 200 \$ pour les droits de scolarité d'un cours de trois crédits, sans parler bien sûr du coût des livres et de la documentation ainsi que des frais de stationnement, de repas, voire de gardiennage, soit autour de 500 \$. Elle sait qu'elle devra aussi consacrer une partie de ses autres soirées et de ses week-ends à l'étude et aux travaux. Elle sait enfin qu'elle s'astreindra à ce régime pendant de longues années. Une vie d'adulte n'est cependant pas un film hollywoodien : un divorce, un deuil, la naissance d'un enfant, une promotion, un déménagement, les événements sont nombreux qui obligent un adulte à revoir ses priorités, y compris son projet de formation. Ce n'est pas là un caprice, de la paresse, de l'inconscience ou de la faiblesse de caractère, mais tout bêtement le cours incertain de la vie.

Si l'on élargit la perspective, on constate également que le projet du MEQ est en totale contradiction avec la philosophie de l'UNESCO telle qu'exposée dans *L'éducation : un trésor est caché dedans*, un document aussi connu sous le nom de *Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle*. On y lit notamment ceci :

« Le concept d'éducation tout au long de la vie nous paraît devoir s'imposer, avec ses atouts de flexibilité, de diversité et d'accessibilité dans le temps et dans l'espace. C'est l'idée d'éducation permanente qui doit être à la fois repensée et élargie. Car, au-delà des nécessaires adaptations liées aux mutations de la vie professionnelle, elle doit être une construction continue de la personne humaine, de son savoir et de ses aptitudes, mais aussi de sa faculté de jugement et d'action. Elle doit lui permettre de prendre conscience d'elle-même et de son environnement et l'inviter à jouer un rôle social dans le travail et dans la cité. »

Le Ministère aurait sans doute intérêt à se rappeler que le Québec a signé avec enthousiasme la déclaration de Hambourg.

À la limite de l'arbitraire, du mensonge et de la mauvaise foi — car fondé sur des préjugés et étayé sur du vent —, discriminatoire même envers les travailleuses et les travailleurs qui perdront leur voie privilégiée de formation, le projet gouvernemental ne mérite qu'un seul destin : la filière 13. C'est d'ailleurs ce à quoi s'emploieront la FAEUQEP et ses alliés au cours des prochains mois.

La FAEUQEP ne peut accepter qu'une seule sorte d'université : libre, démocratique et ouverte. Libre en ce qu'elle reste à l'abri de l'arbitraire gouvernemental selon la longue et fructueuse tradition de la liberté universitaire; démocratique en ce que les mécanismes de régulation du fonctionnement d'un établissement sont d'abord et avant tout la responsabilité de la communauté universitaire elle-même; ouverte en ce qu'elle reconnaît l'accessibilité aux études comme une priorité absolue et qu'elle prend acte de la diversité des clientèles, des besoins ainsi que des formats et des régimes d'études.